



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE



FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

PRESENTATION D'UNE COMPÉTITION

PRESENTATION PROPOSEE PAR



Ecole Régionale de Formation des Activités de la Natation



SOMMAIRE

- La répartition des nageurs
- Le départ
- La course
- Le chronométrage
- Le classement
- Pour aller plus loin : Le règlement FINA

A young boy with short blonde hair and white goggles is swimming underwater in a pool. He is smiling and has his arms extended forward. The water is clear blue, and a lane line is visible on the pool floor. In the background, the legs of other swimmers are visible.

SW 3 LA REPARTITION DES NAGEURS



DANS LES SERIES



- Les meilleurs temps en compétition de tous les inscrits sont présentés dans l'ordre des temps
- Les nageurs qui ne soumettent pas de temps sont considérés comme les plus lents et placés à la fin de la liste avec l'indication d'absence de temps (NT)



DANS LES SÉRIES

- S'il n'y a qu'une série, elle doit être répartie comme une finale et nagée lors de la réunion finale
- S'il y a deux séries, le nageur le plus rapide doit être placé dans la seconde série, le suivant dans la première, le suivant dans la seconde, le suivant dans la première, etc.
- Lorsqu'il y a deux séries ou plus dans une épreuve, il y aura un minimum de trois nageurs placés dans toute série éliminatoire

DANS LES SERIES



- S'il y a trois séries, sauf 400, 800 et 1500 mètres, le nageur le plus rapide sera placé dans la troisième série, le suivant dans la seconde, le suivant dans la première, le quatrième dans la troisième série, le cinquième dans la seconde série, le sixième dans la première série, etc.
- Pour les épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, les deux dernières séries (au lieu de 3) doivent être composées des nageurs les plus rapides



DANS LES SERIES



- S'il y a quatre séries ou plus, à l'exception des épreuves de 400, 800 et 1500 mètres, les trois dernières séries de l'épreuve seront organisées comme définie pour trois séries
- La série précédant les trois dernières doit être composée des nageurs suivants les plus rapides
- La série précédant les quatre dernières séries doit être composée des nageurs suivants, etc.



DANS LES COULOIRS



- Le couloir numéro 1 étant sur le côté droit de la piscine lorsqu'on fait face à la piscine depuis l'extrémité de départ
- L'attribution des couloirs doit se faire en plaçant le nageur le plus rapide dans le couloir central avec un nombre impair de couloirs, ou dans le couloir 3 ou le couloir 4 respectivement dans les piscines à 6 ou 8 (et 10) couloirs



DANS LES COULOIRS

Le nageur détenant le temps le plus rapide suivant doit être placé à sa gauche, puis en alternant les autres à droite et à gauche selon les temps soumis

Série 5	19	13	7	1	4	10	16	22
Série 4	20	14	8	2	5	11	17	23
Série 3	21	15	9	3	6	12	18	24
Série 2		29	27	25	26	28	30	
Série 1			33	31	32			
Ligne	1	2	3	4	5	6	7	8



LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE

SW 4 LE DEPART



CHRONOLOGIE



- Au début de chaque épreuve le Juge Arbitre doit signaler aux nageurs de retirer tout vêtement, sauf le maillot de bain, par une série de coups de sifflets brefs (SW 2.1.5)
- Au long coup de sifflet du juge-arbitre, les nageurs doivent monter sur le plot de départ et y rester
- Pour les courses de Nage Libre, de Brasse, de Papillon et de Quatre Nages Individuel, le départ doit s'effectuer par un plongeon



CHRONOLOGIE



- A la commande " à vos marques " du starter, les nageurs doivent immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied à l'avant des plots de départ. La position des mains est indifférente
- Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ



CHRONOLOGIE



- Le départ se fait dans l'eau pour les épreuves de Dos et de Relais 4 Nages
- Au premier long coup de sifflet du juge-arbitre, les nageurs doivent immédiatement entrer dans l'eau
- Au deuxième long coup de sifflet, les nageurs doivent retourner sans délai à leur position de départ



CHRONOLOGIE



- Lorsque tous les nageurs ont pris leur position de départ, le starter doit donner l'ordre " à vos marques "
- Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ



DISQUALIFICATION



- Tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié
- Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le nageur ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course
- Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné



DISQUALIFICATION



- Les nageurs restant doivent être rappelés
- Le Juge-arbitre reprend la procédure de départ à partir du long coup de sifflet (le second pour le dos)
- Et le Starter redonne le départ

Pour prononcer une disqualification pour une faute au départ avant le signal de départ, la faute doit avoir été observée par le starter et le juge-arbitre





SW 10 LA COURSE



LA COURSE



- Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant les filles et les garçons
- Un nageur nageant seul toute l'épreuve doit couvrir la distance complète pour se qualifier
- Le nageur doit rester durant toute la course dans le même couloir, celui où il a commencé
- Il n'est pas permis de tirer sur la ligne de couloir



LA COURSE



- Dans toutes les épreuves, un nageur effectuant un virage doit avoir un contact physique avec l'extrémité de la piscine ou de la longueur
- Le virage doit être fait à partir du mur, et il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine
- Un nageur qui se tient debout au fond de la piscine pendant les épreuves de nage libre ou pendant la partie nage libre des épreuves 4 nages ne doit pas être disqualifié, mais il ne doit pas marcher



LA COURSE



- Gêner un autre nageur en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le gêneur
- Tout nageur qui n'est pas engagé dans une course, et qui entre dans l'eau pendant qu'une épreuve s'y déroule avant que tous les nageurs aient terminé la course, sera disqualifié pour la prochaine épreuve à laquelle il est inscrit dans la rencontre



LA COURSE



- Aucun nageur ne sera autorisé à utiliser ou à porter un équipement ou un maillot de bain qui puisse améliorer sa vitesse, sa flottabilité ou son endurance pendant une compétition
- Il est permis de porter des lunettes de natation
- Aucun «strap» sur le corps n'est autorisé à moins qu'il ne soit approuvé par le Comité médical



LA COURSE - RELAIS



- Il y a quatre nageurs dans chaque équipe de relais
- Des relais mixtes peuvent être nagées et doivent être composés de deux hommes et deux femmes
- Dans les épreuves de relais, l'équipe d'un nageur dont les pieds ont perdu le contact avec le plot de départ avant que le coéquipier le précédant ne touche le mur sera disqualifiée



LA COURSE - RELAIS



- Une équipe de relais sera disqualifiée si un membre de l'équipe, autre que le nageur désigné pour nager, entre dans l'eau lorsque la course est en cours, avant que toutes les équipes n'aient fini la course
- Les membres d'une équipe de relais et leur ordre de départ doivent être précisés avant la course
- Un membre d'une équipe de relais ne peut concourir dans une course qu'une seule fois



LA COURSE - RELAIS

- La composition d'une équipe de relais peut être changée entre les séries et les finales d'une épreuve, à condition qu'elle soit constituée de la liste des nageurs correctement inscrits par un Membre pour cette épreuve
- Le fait de ne pas nager dans l'ordre indiqué entraînera la disqualification
- Des remplacements ne peuvent avoir lieu que par suite d'une urgence médicale attestée

LA FICHE DE COURSE



Championnat Régional Interclubs TC Secteur Nord-Est Poule 2

DENAIN
11 novembre 2019 - Bassin de 25 m

10x50 Nage Libre Dames (Séries)

J1 : Lu 11/11/2019 - R1 (OP : 08h30 - DE : 09h30)
Temps d'engagement: 4:55.00

Série : 2/2 - Couloir : 3

DENAIN NAT. PORTE DU HAINAUT [1]

code fédéral : 37 059 1251

1. LAMORISSE Leonie (2003) - FRA
2. TALMASSE Leahne (2002) - FRA
3. CAVALERU Téodora (2005) - ROU
4. GUYOT Lisa (2007) - FRA
5. TUCCINARDI Nastasja (2006) - FRA
6. DEVRIES Lili-Rose (2007) - FRA
7. VETRI Lola (2007) - FRA
8. DUBREUCQ Magdalena (2005) - BEL
9. PIHET Maily (2006) - FRA
10. PARDON-GARBAY Laetitia (1976) - FRA

Temps final <i>(Veuillez entourer le temps officiel)</i>	min.	sec.	1/100e
Chrono 1			
Chrono 2			
Chrono 3			

Temps de passage au verso



LA COURSE



- Un nageur ayant fini sa course, doit quitter la piscine aussitôt que possible sans gêner tout autre nageur. Sinon, le nageur fautif, ou son équipe de relais, sera disqualifié
- Si une faute compromet la chance de succès d'un nageur, le juge-arbitre aura le pouvoir de lui permettre de concourir dans la série suivante ou, il ou elle, pourra faire nager de nouveau l'épreuve
- Aucune régulation de l'allure n'est autorisée. Il est interdit d'utiliser un dispositif ou un plan à cet effet





FÉDÉRATION FRANÇAISE
NATATION

**LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE**

SW 11 LE CHRONOMETRAGE



AUTOMATIQUE



- Les temps enregistrés par l'équipement automatique doivent être utilisés pour déterminer le temps pour chaque couloir
- Le classement et les temps ainsi déterminés priment sur les décisions des chronométrateurs
- En cas de panne de l'équipement automatique ou s'il est évident qu'il y a eu fonctionnement défectueux de l'équipement, ou qu'un nageur n'a pas réussi à actionner l'équipement, les enregistrements des chronométrateurs seront officiels



AUTOMATIQUE



- Lorsque l'équipement automatique est utilisé, les résultats seront enregistrés uniquement au 1/100 de seconde
- En cas de temps égaux, tous les nageurs qui ont enregistré le même temps à 1/100 de seconde se verront accorder le même classement
- Les temps affichés sur le tableau électronique ne doivent indiquer que le 1/100 de seconde



AUTOMATIQUE

- Le chronomètre est démarré automatiquement par le starter
- Le chronomètre est arrêté automatiquement par le nageur au toucher de la plaque



NON AUTOMATIQUE



- Tout dispositif de chronométrage manœuvré par un officiel doit être considéré comme un chronomètre
- De tels chronométrages manuels doivent être effectués par trois chronométrateurs désignés
- Un chronométrage manuel doit être enregistré au 1/100 de seconde



SEMI AUTOMATIQUE

- Le chronomètre est démarré automatiquement par le starter
- Le chronomètre est arrêté par le chronométreur qui actionne un bouton poussoir appelé « la poire »



LES TEMPS MANUELS

- Si aucun équipement automatique n'est utilisé, les temps manuels officiels doivent être déterminés comme suit :
 - ❖ Si deux des trois chronomètres indiquent le même temps, les deux temps identiques seront le temps officiel
 - ❖ Si les trois chronomètres indiquent des temps différents, le chronomètre indiquant le temps intermédiaire donnera le temps officiel

LES TEMPS MANUELS



- Avec seulement deux (2) des trois (3) chronomètres en fonctionnement le temps moyen constituera le temps officiel



TEMPS INTERMÉDIAIRES - RELAIS



- Tous les temps intermédiaires (50 et 100 mètre) doivent être enregistrés pour les nageurs de tête au cours des relais et publiés dans les résultats officiels



DISQUALIFICATION



- Si un nageur est disqualifié, cette disqualification doit être enregistrée dans les résultats officiels, ni le temps ni le classement ne peuvent être annoncés
- Dans le cas d'une disqualification dans un relais, les temps intermédiaires jusqu'au moment de la disqualification doivent être enregistrés dans les résultats officiels





LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE

SW 13 LE CLASSEMENT



AUTOMATIQUE FONCTIONNEL



Si un équipement de classement automatique est utilisé dans une compétition, les places, les temps ainsi déterminés et les prises de relais jugées par un tel équipement doivent prévaloir sur les chronométrateurs et les contrôleurs de virages



AUTOMATIQUE DÉFAILLANT



- Lorsque l'équipement automatique est défaillant et n'enregistre pas la place et/ou le temps de l'un ou de plusieurs des nageurs dans une course donnée, il faut :
 - ❖ Enregistrer tous les temps et places donnés par l'équipement automatique
 - ❖ Enregistrer tous les temps et places obtenues par les officiels



AUTOMATIQUE DEFAILLANT



Le classement officiel sera déterminé comme suit :

- ❖ Un nageur ayant un temps et une place déterminés par l'équipement automatique conservera son ordre relatif par rapport aux autres nageurs ayant un temps et une place déterminés par l'équipement automatique dans cette course



AUTOMATIQUE DEFAILLANT



Le classement officiel sera déterminé comme suit :

- ❖ Un nageur n'ayant pas de place déterminée par l'équipement automatique mais ayant un temps déterminé par l'équipement automatique verra son ordre relatif établi par comparaison de son temps déterminé par l'équipement automatique avec les temps déterminés par l'équipement automatique des autres nageurs



AUTOMATIQUE DEFAILLANT



Le classement officiel sera déterminé comme suit :

- ❖ Un nageur n'ayant ni place ni temps déterminé par l'équipement automatique verra son ordre relatif établi par le temps de l'équipement semi automatique ou par les trois chronométrateurs



LE TEMPS OFFICIEL

Le temps officiel sera déterminé comme suit :

- ❖ Le temps officiel pour tous les nageurs ayant un temps déterminé par l'équipement automatique sera ce temps
- ❖ Le temps officiel pour tous les nageurs n'ayant pas un temps déterminé par l'équipement automatique sera celui déterminé par les trois chronomètres digitaux ou le temps déterminé par l'équipement semi automatique

LE CLASSEMENT

Pour déterminer l'ordre relatif à l'arrivée pour les séries combinées d'une épreuve, il sera procédé comme suit :

- ❖ L'ordre relatif de tous les nageurs sera établi en comparant leurs temps officiels
- ❖ Si un nageur a un temps officiel qui est égal au temps officiel d'un ou de plusieurs nageurs, tous les nageurs ayant ce temps seront exæquo pour l'ordre relatif d'arrivée dans cette épreuve



LIGUE RÉGIONALE
HAUTS-DE-FRANCE

**Pour aller plus loin :
LE REGLEMENT FINA**



VERSION DU 11/05/2020



- Accessible et devant être connu de tous !
- Il est téléchargeable : [ICI](#)

REGLEMENT DE LA NATATION COURSE D'après le manuel FINA 2017 – 2021

(Versions FINA du 21 septembre 2017 et FFN du 11 mai 2020)

MAJ :

- *Ajout des précisions de la FINA (14 janvier 2020) relatives l'interprétation de certains articles du présent règlement.*
- *Remplacement des fonctions de contrôleur de virages et inspecteur de virages par celle de juge de virages.*
- *Révision de la traduction pour les articles SW 7.2, SW 8.1 et 10.8.*



FÉDÉRATION
INTERNATIONALE
DE NATATION





MERCI DE VOTRE ATTENTION